



Comme dans de nombreux pays, la France a fait le choix d'un enseignement spécialisé au début du XXe siècle pour tous les enfants qui ne rentraient pas dans la norme scolaire. À cette époque, l'essor de la psychologie infantile et la médicalisation des approches sur le handicap ont poussé les responsables politiques à séparer les enfants qui n'arrivaient pas à suivre à l'école.



<http://ressources-ecole-inclusive.org/>

1909



Déficiences intellectuelles classées comme légères ou moyennes par les psychologues



Filière d'enseignement séparé, dit spécialisé, créée en 1909 (classes de perfectionnement).



Enseignant du primaire titulaires du CAEA (Certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants "arriérés")



Déficiences intellectuelles fortes...



...gestion directe par les psychologues, dans les hôpitaux

Puis par la suite, également par des établissements spécialisés (sous la tutelle du ministère de la Santé).

L'enseignement spécialisé se développe avec des objectifs d'insertion sociale et professionnelle.



Plusieurs lois seront votées au début du XXe mais le premier grand dispositif législatif sur le handicap en France date réellement de 1975 avec la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.

1975



Loi n° 75-534 de 1975 institue la scolarisation et l'obligation éducative pour l'ensemble des élèves.

*"Les enfants et adolescents handicapés sont soumis à l'obligation éducative. Ils satisfont à cette obligation en recevant soit une éducation ordinaire, soit, à défaut, une éducation spéciale, déterminée en fonction des besoins particuliers de chacun d'eux [...]"*



1987 : création du CAPSAIS, Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires

*"Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. [...] L'intégration scolaire des jeunes handicapés est favorisée. Les établissements et services de soins et de santé y participent."*

1989

Loi d'Orientation sur l'Éducation du 10 juillet 1989

Au niveau mondial, des réflexions sont menées sur la scolarisation des personnes en situations de handicap...



1990

Sous l'égide de l'UNESCO, lancement du mouvement mondial "l'Éducation pour tous" qui doit "assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous"



La loi du 12 juillet 1990 protège les personnes contre la discrimination en raison de leur état de santé ou de leur handicap.

2004



Création pour le primaire du Capa-SH, Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap, et pour le secondaire du 2 CA-SH, Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap